



MADAME LA SECRETAIRE DU CHSCT N 5 « FO » A LA BOTTE DE MR SOURGET

Ce lundi 10 octobre 2011 un CHSCT extra a eu lieu sur le management de Mr Theret et une demande d'enquête sur ce sujet à été formulé par la CGT et de la CFDT.

Le but du CHSCT extra était d'éclaircir une situation qui ne peut perdurer sur le brin 1, suite à de nombreuses plaintes d'opératrices et d'opérateurs sur les pressions qu'exerce Mr Theret.

La réaction du président du CHSCT (Mr Sourget) et surtout de la secrétaire FO Mme Daussin fût intolérable, en effet ils ont remis en cause la légitimité de cette demande.

La secrétaire FO cautionne t- elle ces agissements, qui répondent au management voulu par la direction ? Aurait-elle peur de perdre sa place et ses privilèges ?

Les membres CHSCT n'ont qu'un but, faire respecter la sécurité, l'hygiène et les conditions de travail des travailleurs et non l'inverse.

La secrétaire FO a refusé clairement le vote concernant l'enquête prétextant n'avoir pas assez d'éléments.

De quoi a telle peur ? Que la vérité éclate !

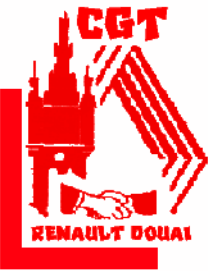
A savoir que seule la secrétaire a le droit de demander un vote, c'est le code du travail qui le dit et non la direction de Renault Douai.

Mme Daussin si vous n'arrivez pas à assumer vos lourdes responsabilités en vers les travailleurs et le CHSCT, n'hésitez pas à laissez votre place à une personne compétente et qui souhaite défendre la santé des travailleurs. Affaire à suivre

Pour les membres CHSCT CGT Renault Douai, nous ne lâcherons pas l'affaire pour les travailleurs, en effet nous ne pouvons pas cautionner de telles dérives.

Une autre demande de CHSCT extra dans les prochains jours sera reformulée afin de donner plus d'éléments, dans le cas où le vote serait refusé pour la deuxième fois la secrétaire Mme Daussin devra s'expliquer auprès des travailleurs. Affaire à suivre



	<u>BULLETIN D'ADHESION</u>			
	Nom : _____	Mat : _____	Prénom : _____	Bat : _____ CF : _____